



Demande de permis de construire – Constructions agricoles, annexe AGR-9

Chalet d'alpage, estivage

Les constructions à usage saisonnier (mayens, métairies, étables ou chalets d'alpage) sont des cas particuliers de constructions agricoles. Elles sont utilisées de manière intermittente, quelques semaines ou mois par an. Si elles comportent une partie habitable, elles peuvent être assimilées, par extension, à un bâtiment d'habitation agricole. La transformation d'une construction saisonnière ne dépend cependant pas des mêmes critères que celle d'un bâtiment d'habitation agricole. Etant donné que ces constructions caractérisent souvent le paysage, il est conseillé de ne pas en modifier l'aspect. Pour les maintenir dans leur intégrité, il est possible d'autoriser un agrandissement mesuré de leur petit volume habitable pour offrir un confort minimum au teneur d'alpage (petite salle d'eau ou chambre supplémentaire, si inexistant). La condition est que l'exploitant réside sur place pendant assez longtemps à cause des difficultés d'accès (à pied) des surfaces exploitées et en raison de la technique, du volume, de la durée et de l'intensité du travail à accomplir. La Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) ainsi que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) fixent dans la directive « Directive relative aux habitations agricoles et bâtiments ruraux hors zone à bâtir » les seuils et critères applicables.

→ Objet de la demande:

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Transformation de la partie agricole | <input type="checkbox"/> Transformation de la partie habitable |
| <input type="checkbox"/> Travaux nécessaires à une activité accessoire
(remplir également annexe AGR-8) | <input type="checkbox"/> Nouvelle construction ou reconstruction |
| | <input type="checkbox"/> Autre |

Données générales

N°(PID) de l'exploitation d'estivage:

N°(PID) de l'exploitation de plaine:

Lieu dit:

Teneur d'alpage:

Date et durée du bail:

Site d'inventaire national: Oui Non

Site d'inventaire cantonal: Oui Non

Situation actuelle

N°ECAB, année de construction:

Derniers travaux, date:

Logement habité durant l'estivage: Oui Non

durant heures par jour

WC Oui Non

douche Oui Non

chambre Oui Non nombre:

cuisine Oui Non

Type de traite: mobile à l'étable

Fabrication fromage: Oui Non
Affinage fromage: Oui Non

Cheptel, effectif animal:

Type d'animal	nombre actuel	nombre après projet

Engraissement de porcs: Oui Non
nombre PPE

Description du projet

Destination	N° bâtiment, description du projet, modifications prévues
Partie habitable	
Partie agricole	

Justification du besoin de la nouvelle construction et autres remarques (**champ obligatoire**)

Documents à fournir selon l'objet de la demande:

- Selon l'importance du projet une justification économique (budget) est nécessaire. Les aspects liés au financement sont à coordonner préalablement avec le secteur Amélioration des structures à Grangeneuve.**

Les documents confidentiels sont à adresser, directement à :
Grangeneuve, secteur Ressources, rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux